rapluies du rez-de-chaussée, mais il n'a pu enlever que quelques vêtements.

VOL A L'ÉTALAGE. — La police a arrêté hier Félix Degros âgé de 35 ans, pour vol d'un pantalon de velours à l'étalage de M. Delcoigne, marchand de confections rue de Paris.

CHUTE D'UNE CHEMINÉE. — Hier, à minuit la cheminée de M. Forksu, marchand de porcelains rue des Oyers, s'est écroulée et est tombée aux pieds de deux agents de police qui passaient en ce moment. Ils n'ont été blessés ni l'un ni l'antre.

ACCIDENTS. — Le cheval attelé à la voiture de M. Lemoinier, négociant, s'est emporté lundi matin sur la place de la Gare. Il a parcouru ladite place, la rue des Buisses et a été arrêté dans la rue des Guinguettes par M. César Masse, employé de commerce. Pas d'accident à signaler.

— Ce matin, à neuf heures, M. Aubry, farinier, déchargeait une voiture de farine chez un boulanger, quai de l'Ouest, quand tout-à-coup le cheval recula et fut entraîné dans le canal. La voiture et le cheval furent retirés aussitôt par les passants.

ARRESTATIONS. — La police de sûreté a arrêté, sur la demande de la justice belge, un nommé Guillaume Van Outryve. Il paraît que trésorier d'une société d'épargne, il aurait soustrait une somme de 3,500 fr..

— Pierre Douvenez, âgé de 24 ans, se disant comptable, a été arrêté sous inculpation d'escroquerie. Cet individu se faisait nourrir depuis quelque temps par M. Deswarts, cabaretier, rue des Trois-Couronnes, et lui avait même emprunté de l'argent.

On lit dans le *Courrier d'Armentières* :
« Il n'était bruit depuis quelques temps, à Lille, que de l'établissement d'un vaste Hall succursale de l'importante Maison du Bon Génie, de Paris, pour la vente à crédit
» Toujours avides de nouveautés et dans l'intérêt de nos lecteurs, nous avons visité ce magnifique établissement, situé non loin de la Gare, 4, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons.
» C'est bien là un des problèmes sociaux résolus. Le bien être à la portée de toutes les bourses. La Direction qui, au début, était un peu hésitante, a pu apprécier, aujourd'hui, le caractère honnête de nos populations, et s'est mise en mesure, depuis, de donner pleine et entière satisfaction aux acheteurs, par des prix raisonnables et des marchandises de qualité irréprochable. » 1c667

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 10 décembre 1883

Présidence de M. PARENTY, vice-président.

Le Tribunal condamne, savoir : Césarine Coplot à l'emprisonnement pendant 4 mois ; Sylvie Couteau à 8 mois d'emprisonnement et Lucien Rogez à 13 mois de la même peine pour vol.

Le sieur Alexandre Oplines, poursuivi comme complice, est acquitté et renvoyé sans frais des fins de la plainte.

***

Le tribunal condamne ensuite Henri Bollaert, à un mois de prison pour vagabondage ; — Julien Puype, pour mendicité, à un mois de la même peine ; — enfin Jeanne Vanhœmissen, de Lille, à trois mois d'emprisonnement pour vol de numéraire.

MAITRE CUBE.

NORD

LE VOTE DE NOS DÉPUTÉS. — Voici le vote des députés du Nord sur le vote de l'ordre du jour de confiance présenté par M. Paul Bert.

Ont voté contre : MM. Masure, des Rotours, Trystram, Giroud, Giard, Debuchy, Bergerot, Brame.

M. de Marcère s'est abstenu.

Les autres députés ont voté pour l'ordre du jour.

ARMENTIÈRES. — On a retiré, lundi matin, de la Lys, le cadavre d'un vieillard, de 70 ans, Du croquet, pensionnaire de l'hospice civil d'Armentières. On attribue cette mort à un accident.

LA MADELEINE. — *Un voleur heureux*. — Madame Dubois, femme du capitaine des pompiers de la commune, rentrant chez elle vers cinq heures, trouva la porte de sa cave ouverte. Bien qu'étonnée de cette négligence, elle se contenta de la fermer.

Vers dix heures, elle entendit un grand bruit ; effrayée, elle courut chez ses voisins et une perquisition minutieuse fut faite dans la maison; seulement on oublia la cave. Dans la nuit, le voleur brisa la porte et s'éloigna tranquillement dans la campagne.

Cette porte de cave était ordinairement fermée par une serrure et un verrou, mais ce dernier n'avait pas été tiré.

— *Arrestation*. — Ce matin, un garde-champêtre entendant des gémissements dans une maison en construction, pénétra dans les fondations, et aperçut un homme inanimé.

Avec l'aide de quelques ouvriers, il parvint à le retirer, mais pour récompense, celui-ci, qui était complètement ivre, se jeta sur lui et le frappa.

Le garde eut beaucoup de peine à le conduire au poste ; c'est un journalier nommé Vanstyvandael. Il a été envoyé au dépôt.

DUNKERQUE. — On a retrouvé le cadavre d'Alfred Bayez, novice à bord du *San-Martin*. Ce jeune marin, âgé de dix-sept ans, était disparu depuis le 5 courant et l'on suppose que c'est par accident qu'il sera tombé dans le bassin de la Marne.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 9 DÉCEMBRE. — Engénie Desspé, rue des Champs, cour Liagre, 26. — Georges Vandeputte, rue Saint-Laurent, 20.—Désiré Vanschoorisse, rue Saint Antoine, cour Desfontaines, 11. — Jeanne et Hélène Plattin, jumelles, rue de Croix, 2. —Désiré Vangeneberg, rue du Tilleul, cour Ghettemme, 12.— Jeannette Vandeputte, rue du Tilleul, grande cité du Pile, 6 — Julien Bracq, rue de l'Hommelet, ruelle du Ballon, 16.— Sidonie Léchevin, rue de la Guinguette, 12. — Louis Hernou, rue Magenta, 23.— Louis Callenaere, rue de la Barbe d'or, impasse de la Barbe d'or, 1[illegible]. — Anaïse Becksial, rue Denain, 70. — Gustave Roussel, rue de la Chaussée, cour Cantraine, 3. — Léopold Vermersch, rue de la Vigne, 1. — Marthe Leclerc, Grande-Rue, 31.

Du 10 décembre. — Hélène Séghin, rue de l'Industrie, 4. — Cécile Dumalin, [illegible] de Tourcoing, cité Saint-Louis, 33. — Berthe Welcomme, rue du Chemin de Fer, 33. — Ernest Duflefs, rue de Ma Campagne, 40. — Elise Depratère, rue de Mouveaux, cour Valentin, 6. — Eugène Agache, rue du Tilleul, maisons Froidure. —Alfred Lœns, rue de France, 51.—Arthur Dumolin, rue de la Planche-Trouée, cour Léopold Florin, 9. — Joseph Dufour, rue des Filatures, cour Bonte, 5. — Georges Delrot, rue d'Antoing, 23. — Germaine Hibon, rue Corneille, maisons veuve Cochetenx. — Hector Michem, rue Decrème, 126.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 9 DÉCEMBRE. — Séraphin Lefrance, 66 ans, ancien domestique, rue de Naples, maisons Stalens — Henri Lepoutre, 53 ans, conducteur de machines, rue Saint-Antoine, fort Bayart, 32. — Virginie Desrubale, 63 ans, cultivatrice, impasse Nabuchodonosor. — Rosalie Vertenuil, 12 jours, rue Blanchemaille, cour Franck, 13. Jean Teitelin, 11 ans, rue de l'Epeule, 2e cour Lampe, 31. — Arthur Pondeville, 20 ans, menuisier, rue du Tilleul, cité du Coq-Français, 25. — Henri Noelain, 3 ans, rue de Lannoy, cour Bouvier, 1. — Hélène Mausse, 2 ans, rue de Toulonte, 28.

Du 10 décembre. — Henri Becquart, 2 mois, rue de la Guinguette, cour Dahmel, 10. — Mathilde Delville, 1 jour, rue Beaurewaert, cour Tonneau, 8. — Henri Depraetère, 1 mois, rue de l'Arc, 6. — Adèle Rosse, 59 ans, journalière, Hôtel-Dieu. — Dobbels, présenté sans vie, Hôtel Dieu. — Marie Janssens, 27 ans, soigneuse, Hôtel-Dieu. — Elodie Deconinck, 1 an, Hôtel Dieu.

MARIAGE du 10. — Oscar Lecomte, tisserand et Léonie Barbe, soigneuse.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 9 DÉCEMBRE. — Camille Cochin, instituteur et Zulma Seney, sans profession. — Louis Dusart, teinturier et Hortense Desruelles, journalière. — Victor Scalbert, débourreur et Sylvie Verbrackel, soigneuse. — Alphonse Derkinderen, aiguiseur et Elisabeth Devaere, soigneuse. — Cyrille Leignel, trieur de laines et Natalie Bauduin, soigneuse. — Edmond Maes, directeur de brasserie et Octavie Knorr, sans profession. — Louis Demulder, dresseur et Marie Jeanville, redoubleuse. — Henri Mahieu, rattacheur et Henriette Coupé, peigneuse. — Louis Debaisieux, gazier et Rufine Nocq, dévideuse. — Jules Lequenne, ferblantier et Philomène Henno, éplucheuse. — Jean Dewaele, journalier et Nathalie Cosaert, servante. — Auguste Guilmet, cabaretier et Victorine Machuelle, cabaretière. — César Lepłat, représentant de commerce et Marie Desmons, sans profession. — Jules Gesnoin, chaudronnier en cuivre et Victorine Lambert, journalière. — Charles Vandamme, mouleur en cuivre et Thérèse Wynsberghe, journalière.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille GROSSAUVAGE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Adèle SAUVAGE, décédée à Wasquehal, le 10 décembre 1883, dans sa 43e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles qui seront chantées le mercredi 12 courant, à 4 heures et au Service Solennel, qui aura lieu le jeudi 13 dudit mois, à 11 heures, en l'église de Wasquehal, sa paroisse, d'où son corps sera conduit à Sin-le-Noble, où un Convoi et Service Solennels, seront célébrés le vendredi 14, à 11 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, pavé du Petit Wasquehal.

Vous êtes aussi prié d'assister aux Obits Solennels, qui seront chantés en l'église de Wasquehal, le lundi 24 décembre, à 11 heures, et en l'église de Sin-le-Noble, le lundi 7 janvier 1884, à 11 heures 1/2.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 13 décembre 1883, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Marie Catherine Joseph ROTY, épouse de Monsieur Victor BULTEAU, décédée à Roubaix, le 16 novembre 1883, dans sa 61e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 12 décembre 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Angélique Elisabeth DELPLANQUE, épouse de Monsieur Napoléon VANDECRUX, décédée à Roubaix, le 9 novembre 1883, à l'âge de 69 ans.—Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Saint Martin, à Roubaix, le mercredi 12 décembre 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Henriette HOUZÉ, décédé à Roubaix, le 29 octobre 1883, à l'âge de 57 ans. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

BRUXELLES. — On écrit le 11 décembre :

« Une partie du conseil communal a informé le bourgmestre qu'il serait interpellé sur sa conversation avec plusieurs journalistes au sujet de l'incendie de la Chambre. Dans cette conversation le bourgmestre aurait rejeté sur le conseil communal la responsabilité de l'incendie.

» Les signataires de l'interpellation protestent contre l'allégation qu'une proposition aurait été faite au conseil concernant l'amélioration à apporter au service des pompiers, mais que certains conseillers auraient trouvé cette amélioration trop coûteuse. »

FAITS DIVERS

M. CATUSSE, préfet de la Loire-Inférieure, vient de prendre l'arrêté suivant : « Mme Bourthoumieu, dite Sœur Lidoire, de la Présentation de Tours, institutrice publique à Teillé, est révoquée de ses fonctions. » Voici dans quelles circonstances a été rendu cet arrêté : « Depuis plusieurs années, deux Sœurs de la Présentation de Tours tenaient dans une maison appartenant à M. le curé de Teillé, une classe communale. A ce titre, elles étaient soumises à l'inspection. L'école était florissante, quatre-vingt-dix petites filles la suivaient assidûment. Voulant forcer la commune à avoir une école laïque, l'administration révoqua d'abord M. de la Guibourgère de ses fonctions de maire, puis, sur un futile prétexte, obligea la directrice à cesser l'enseignement et contesta à une autre Sœur le droit d'enseigner, qu'elle exerçait depuis quinze années. Restait pour faire la classe, à près de 150 enfants, une seule Sœur. La tâche était impossible; la supérieure générale dut prendre le parti de rappeler les Sœurs. Ce fut sur son ordre formel et après avertissement que les Sœurs quittèrent l'école de Teillé et retournèrent à Tours, après avoir remis les clefs de l'école à son légitime propriétaire, M. le curé de Teillé.

UN DUEL EN ITALIE. — Nous avons signalé, il y a deux jours, dans les dépêches, un duel qui a eu lieu entre deux membres du Parlement italien, les *honorables* (c'est le terme dont, en Italie, on fait précéder le nom d'un député ou d'un sénateur) Nicotera et Lovito ; voici les détails que donne à ce sujet le journal l'*Italie* :

« Les adversaires étaient à peine en garde depuis quelques secondes quand l'honorable Lovito fut blessé au bras droit. Les témoins crièrent : « Halte ! » et l'honorable Nicotera abaissa son arme. A ce moment, soit que l'honorable Lovito fût lancé, soit pour une autre cause, il porta un coup à la tête de son adversaire. L'honorable Nicotera releva alors vivement son sabre pour se défendre; l'honorable Lovito le saisit avec la main gauche et porta un nouveau coup à son adversaire.

» — Lâche ! assassin ! cria l'honorable Nicotera.

» — Trahison ! criait de son côté l'honorable di San Donato.

» Cependant, l'honorable Nicotera, menacé de recevoir un nouveau coup, tirai à lui avec force son sabre pour le dégager et coupait ainsi l'artère de la main gauche de son adversaire ; ce mouvement ne l'empêcha pas de recevoir une troisième blessure. Pendant que tout ceci se passait avec la rapidité de l'éclair, les témoins se jetaient au milieu des combatants et les divisaient. L'honorable Nicotera, en proie à une vive exaspération, voulait s'élancer sur son adversaire, cherchant à se dégager des mains qui le retenaient, et criait : Laissez-moi, laissez-moi, je veux le tuer ! On eut beaucoup de peine à le désarmer. La blessure à la main gauche de l'honorable Lovito est grave, l'artère étant coupée, et il a dû se mettre au lit. Celles de l'honorable Nicotera sont moins dangereuses. Et aujourd'hui il recevait ses amis, couché sur une chaise longue. »

— On écrit de Rouen :

« Après 90 heures de travail, on est parvenu hier à midi à retirer le cadavre d'un marneur nommé Nicollet, qui avait été enseveli sous un éboulement à Saint-Maclou de Folleville.

» La mort remontait à six heures environ. »

— Voici le résultat de la première soirée du match du Grand-Hôtel :

« M. Vignaux, 600 points ; M. Rudolphe, 257. »

UN BALLON NAUFRAGÉ. — Le capitaine du steamer *Cornelia*, allant de Port-Mahon à Newcasle, ayant relâché à Darmouth pour prendre du charbon, a rapporté qu'il avait rencontré en mer, par 40°16 de latitude nord et 9°26 de longitude ouest, un ballon dans la nacelle duquel se trouvait une montre, des instruments scientifiques, un porte-monnaie contenant en monnaie portugaise la valeur de 17,000 reis, un pantalon, une paire de bottes, une ancre et deux drapeaux.

Suivant une dépêche de Lisbonne, le ballon recueilli en mer par le navire anglais *Cornelia* était parti de Porto, dimanche dernier. L'aéronaute est sain et sauf.

LOYAUTÉ RADICALE. — On pouvait lire, avant-hier, à la fin d'un article bibliographique, sur un livre de M. Gautier, les *Français au Tonkin*, cette assertion au moins inattendue : « La coupable défection du ministère Broglie a coûté la vie au commandant Rivière, et à la France tous les sacrifices auxquels elle est obligée aujourd'hui. Heureusement, les ministères Broglie ne sont plus à craindre désormais, et eux seuls sont capables de pareilles fautes. » On conçoit qu'un écrivain puisse prendre des libertés avec les faits de l'histoire des Assyriens et des Perses, mais en matière d'histoire contemporaine, la chose est moins facile à comprendre. Il n'y a vraiment pas si longtemps que le commandant Rivière est mort pour qu'un auteur n'ignore pas sous quel ministère l'événement a eu lieu ou s'imagine que le pays se croyait, il y a quelques mois encore, sous le ministère de M. le duc de Broglie.

PAUVRE CABINET ! — En dépit de sa dextérité et malgré son désir de servir la cause du cabinet, M. Léon Renault a laissé échapper, au cours de sa défense et notamment à la fin, quelques mots malheureux, aussitôt relevés et soulignés contre le cabinet. C'est ainsi que, l'orateur ayant dit que la plus grande faute aujourd'hui serait de changer le cabinet, on lui cria immédiatement : « Alors, c'est le cabinet obligatoire ! » Puis, insistant là où il aurait dû glisser, il repart, sous forme d'image, qu'on ne prend pas un nouvel attelage dans un pas difficile : « Même, lui réplique-t-on, si cet attelage est fourbu ? ».

LE CRIME DE MARSEILLE. — Les journaux de Marseille publient un avis dans lequel l'administration du Crédit lyonnais promet 10,000 fr. à la personne qui fera découvrir l'assassin de son garçon de recette.

UN SINGULIER ACCIDENT. — Un accident de chemin de fer a eu lieu, samedi soir, à l'entrée du tunnel de Serves, près Saint-Vallier (Drôme). Le train rapide de Lyon a rencontré sur la voie un fût de trois-six qui devait être tombé d'un train de marchandises. Le fût défoncé, contenant trois cents litres environ, se répandit et prit feu au contact du foyer. La machine fut environnée de flammes. Quoique grièvement brûlé aux mains, le mécanicien, avec un sang-froid et un courage admirables, arrêta instantanément le train.

Le chauffeur, nommé Dupuy, moins heureux, a été brûlé vif et est mort dimanche à deux heures, à l'hospice Saint-Vallier, après d'horribles souffrances.

A l'arrivée du train à Valence, sur l'initiative d'une dame, une collecte a été faite parmi les voyageurs et a produit 337 fr. Le courageux mécanicien a accepté, non sans difficulté, ce témoignage de gratitude des voyageurs reconnaissants, déclarant n'avoir fait que son devoir.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE

Un malingreux

On sait que l'antique dénomination de Cour des Miracles provenait de la métamorphose qui s'opérait subitement dans la personne des mendiants, vagabonds, voleurs, bateleurs et autres estimables habitants de la grande ville, dont la place et le cul-de-sac étaient la demeure ou plutôt le repaire habituel.

Là, en effet, nous apprennent les auteurs qui ont traité ce point, et arrivés sur la limite de ce royaume des gueux, où la police et la maréchaussée d'alors n'avaient pas toujours accès, les aveugles voyaient clair, les sourds entendaient distinctement, les boiteux ne claudicaient plus, les manchots reprenaient le libre exercice de leurs deux bras, les tordus se redressaient, les bossus devenaient droits, les malades étaient guéris, les culs-de-jatte couraient, les hydropiques paraissaient fluets et agiles, les infirmes ne souffraient plus, les vieillards rajeunissaient; les muets discouraient à perte de vue et les idiots étincelaient d'esprit.

Pour n'être plus aussi bien organisée que jadis, la cour des miracles compte encore aujourd'hui pas mal de clients qui exploitent, souvent avec audace, la bienfaisance des habitants de Paris. Le malingreux qui comparaissait en police correctionnelle sous la prévention de mendicité aurait pu jouir, au temps du bon roi Henri IV, d'un grade tout spécial parmi les gens de son espèce.

M. le président. — Vous êtes prévenu de mendicité, mais non content de tendre la main, vous avez essayé d'apitoyer les passants au moyen d'un double mensonge ?

Le prévenu. — Je ne tendais pas la main puisque j'avais ma sébille à côté de moi; ceux qui voulaient mettaient dedans.

M. le président. — Ça n'en est pas moins mendier, mais ce qui est plus grave, c'est que sur l'écriteau que vous placiez sur votre poitrine vous vous donnez comme aveugle et sourd ?

Le prévenu. — C'est pas moi qui en suis cause; l'écriteau m'a été laissé en héritage par un oncle qui était vraiment aveugle et comme je ne sais pas lire, je ne pouvais pas savoir ce qu'il y avait d'écrit dessus.

M. le président. — Pourquoi alors interpelliez-vous les passants en disant : « Ayez pitié d'un pauvre aveugle » ?

Le prévenu. — Parce qu'il y avait un autre mendiant de l'autre côté du pont qui disait comme ça et que j'entendais à chaque instant les gros sous qui tombaient dans sa sébille. Alors que je me suis dit : Aujourd'hui c'est les aveugles qui tiennent la corde, faut me dire aveugle.

M. le président. — Comment pouviez-vous entendre le mendiant d'en face, puisque vous dites que vous êtes sourd ?

Le prévenu. — Oh, sourd, c'est une façon de parler, je suis un peu dur d'oreille, voilà tout.

M. le président. — Pourtant vous simuliez celui qui n'entend pas. En outre, vous mettez sur votre écriteau que vous avez perdu la vue à la bataille de Sébastopol, or, il résulte de votre état civil que vous aviez deux ans lors de cette bataille; c'est encore une ruse de votre part.

Le prévenu. — C'était peut-être mon oncle qui y était, mais puisque je vous ai dit que je ne sais pas lire; je me suis passé de confiance cet écriteau au cou, en me disant que puisqu'il avait servi à mon oncle, il pouvait bien me servir aussi à moi.

Le gardien de la paix. — Le 30 novembre dernier, je faisais ma ronde près du pont des Invalides, quand j'aperçois le prévenu qui mendiait; je m'approche pour lui dresser contravention, mais il me fait signe qu'il est sourd et qu'il ne comprend pas ce que je veux lui dire. Je l'emmène au poste, où on a reconnu qu'il n'était ni sourd ni aveugle. Je suis certain de l'avoir vu mendier.

Le rusé malingreux est condamné à six mois de prison

Ce n'est pas la dernière. — Le secret de la popularité d'un article se trouve dans sa valeur : voici une nouvelle attestation que nous avons le plaisir d'inscrire à l'actif des Pilules Suisses : Mme Collin, à Vaujours, écrit : « Je viens attester l'efficacité des Pilules Suisses qui m'ont immensément soulagée. Depuis des années, j'étais atteinte de douleur aiguës, de transports au cerveau, etc.; j'avais essayé de tous les remèdes possibles, aucun ne m'a fait autant de bien que les Pilules Suisses. » 20520

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches de nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL.

Les anarchistes

Paris, 11 décembre.

Sur les onze individus arrêtés dans l'après-midi de vendredi, place de la Bourse, cinq ont été mis en liberté, après avoir été interrogés au petit parquet.

Ce sont MM. Léon Legoux, Jean Maynier, Charles Curé, François Rosset et Louis-Napoléon Duval. Les autres ont été transférés du dépôt à Mazas ; leur dossier a été transmis à M. le juge d'instruction Benoît. Ce magistrat a fait remettre aujourd'hui en liberté provisoire MM. Edmond Evrain et Léon Jourdan, mais sans statuer définitivement sur leur cas.

Il ne reste plus à Mazas que MM. Victor-Jean-Bugeaud, Alexis-Benjamin Girard, Eugène-Eloi Martin et Marius de Vavray, qui n'ont pu encore être interrogés par M. Benoît.

L'instruction de l'affaire des anarchistes signataires de l'appel convoquant les ouvriers sans travail à la manifestation est sur le point d'être close. Deux des inculpés seulement n'ont pu être retrouvés.

Mort d'Ulysse Butin

Paris, 11 décembre.

L'artiste-peintre Ulysse Butin est mort.

Nouveau massacres égyptiens

Le Caire, 11 décembre.

On confirme la nouvelle, arrivée hier, de la destruction d'un détachement de 700 soldats égyptiens, à six heures de marche de Souakim.

Le bruit que le navire *Tantah*, qui portait des troupes à Souakim, aurait sombré, est faux.

Grand incendie en Amérique

New-York, 10 décembre.

Un incendie a détruit les usines Annisquam à Rockport (Massachusetts).

Les pertes sont évaluées à 400,000 dollars.

La tempête

Madrid, 10 décembre.

Les télégrammes reçus à l'observatoire de Madrid disent que la mer est houleuse à Valence, aux îles Baléares et à Barcelone. Les avalanche de neige sont tombées dans le bassin de la Méditerranée, comme on n'en avait jamais vu de mémoire d'homme.

La session de la Délégation de l'Alsace-Lorraine

Strasbourg, 11 décembre.

La session de la Délégation d'Alsace-Lorraine a été ouverte, à 3 heures de l'après-midi, par le secrétaire d'Etat de Hofmann, représentant le feld-maréchal de Manteuffel.

M. de Hofmann a prononcé une allocution, dans laquelle il ne s'est occupé que des affaires administratives.

DERNIÈRE HEURE

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
(*De nos correspondants particuliers et* PAR FIL SPÉCIAL)

Conseil des ministres

Paris, 11 décembre.

Le conseil des ministres, sous la présidence de M. Grévy, s'est entretenu du vote d'hier et a arrêté les instructions à donner à l'amiral Courbet, pour reprendre les opérations.

MM. Faillières et Ferry ont rendu compte de leur entrevue avec la commission du budget au sujet de l'amendement Philippoteaux et ont déclaré que l'accord était fait.

La Chambre et les amis du ministère paraissent moins fiers qu'hier du vote obtenu. De tous côtés des protestations s'élèvent.

Le ministre de l'agriculture à Lille

Paris, 11 décembre.

Dimanche prochain, M. Méline, ministre de l'agriculture, présidera, à trois heures et demie, dans les salons de la Société Industrielle, à Lille, la distribution solennelle des récompenses pour le concours de betteraves. Un banquet suivra cette cérémonie.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier et* PAR FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 11 décembre 1883

Présidence de M. PHILIPPOTEAUX, vice-président

La séance

La séance est ouverte à 2 heures.

Le Budget de la guerre

La Chambre reprend la discussion du Budget de la guerre.

M. le baron REILLE, parlant sur l'article 8 demande l'augmentation des primes de gestion pour 60 officiers d'administration et leur admission à concourir pour l'intendance.

Après une réplique de M. Ballue, l'amendement est repoussé.

Les articles 6 à 11 sont adoptés sans modification.

M. MARGAINE blâme le système actuel des fournitures de l'Etat comme étant livrées à une spéculation abusive.

BULLETIN DU COMMERCE

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch & Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez :

Le Havre, 11 décembre.
Ventes 100 b. Marché inchangé.

Liverpool, 11 décembre.
Ventes 8,000 b. Marché calme.

New-York, 11 décembre.
Middling Upland, 10 9/16.
Recettes aux Etats-Unis : 58,000 b.
Cotes en cents du Middling, classe américaine, à New-Orléans 10 1/8, Savannah 9 7/8.

Télégrammes de MM. Van der Velde et Reinemund, communiqués par Jules Cauët.

Le Havre, 11 décembre 1883.

Cours de clôture de New-York, du 10 décembre

Cotons

déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil
10.56	10.59	10.74	10.89	11.04	11.18	11.30	11.41
août	sept.						
1151	11.17						

Ventes du jour : 68,000 balles. — Marché soutenu.

Recettes du jour : 58,000 balles contre 49,000 en 1882 et 50,000 en 1881.

Total de la semaine : 112,000 balles contre 86,000 en 1882 et 89,000 en 1881.

Saindoux

déc.	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.
9.27	9.35	9.45	9.55	9.65	9.75	9.85	9.95

Maïs

déc.	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin
67 3/4	69	68 1/2			71 1/2	

Cafés

déc.	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	juill.
10.00	10.10	10.15	10.20	10.25	10.30	10.35	10.35

Froment

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
114 1/2	116 1/2	118 1/2	120 1/4	121 1/2	121 1/2

Roubaix, 11 décembre 1883.

LAINES

Melbourne, 24 octobre.

La saison de vente des laines 1883-84, à Melbourne a été inaugurée le 17 courant chez MM. R Goldsbrough et Cie, qui ont présenté un catalogue de 1,075 balles; cette vente a été suivie d'une autre le 18 ct. chez la New Zealand Loan and Mercantile Agency Co, qui a offert 2,110 balles.

Le concours d'acheteurs était considérable, et la France, l'Allemagne, la Belgique, la Suisse, l'Angleterre, l'Ecosse et l'Amérique, outre les industries locales y étaient bien représentées.

Par suite des difficultés de transport et probablement aussi à cause de l'hésitation des producteurs à offrir leurs laines avant d'avoir formé une idée des prix que les acheteurs seraient disposés à payer, les catalogues n'étaient pas aussi importants que d'habitude, et ne comprenaient que cinq bergeries, viz, — Les R U D sous une couronne, laine Rivcaina, gratteroneuse et assez suintée, retirée à 9 3/4d.; les P & D sur Toogimbie laine moyenne, assez régulière mais terreuse dont 160 balles environ ont été prises pour l'Amérique à 12 1/8d.; le reste de la Bergerie a rapporté en moyenne 10 1/2d.; les Boemery, laine régulière.fine sans gratterons mais pleine de terre (*Chalky*) et d'un rendement incertain qui a rapporté de 7 1/2 d, à 9d.; les Eremeran, laine fine et régulière, qui a été payée 11 1/4d., et les Wichelliba, laine rouge fine, mal débordée et très suintée et terreuse.

Le reste des catalogues était composé de petits lots de fermiers et de laines *scoured* ; 134 balles de ces dernières, marquées R O W ont rapporté 20 3/4d., et 44 balles Boemery fort bien lavées 19 1/4 d.

Nous regrettons de constater, à ces ventes d'ouverture, que les prix payés, quoique légèrement plus bas que ceux de l'année dernière de 2 à 5 pour cent, sont loin d'être en rapport avec les taux courants aux dernières ventes de Londres ; cela est dû presque entièrements à l'action des acheteurs du Yorkshire qui se sont montrés anxieux d'enlever d'emblée la majorité des laines, et aux acheteurs américains dont les besoins sont urgents et qui paraissent disposés à payer, comme d'habitude, des prix élevés pour les laines qui leur conviennent. Les acheteurs du continent se sont tenus sur la réserve et semblent déterminés à rester dans les limites raisonnables.

Le conditionnement des laines Riverina en général est supérieur à celui de la saison dernière ; la mèche est plus nourrie et la laine a plus de nature, Il se trouve cependant par-ci, par-là, des parties faibles, surtout dans certaines bergeries du Nord.

Les laines du district de l'ouest (Western district) dont environ 2,600 balles ont été offertes à Geelong, le 23 courant paraissent généralement d'un conditionnement supérieur, étant fortes, nerveuses et plus légères que l'année dernière.

On a payé 13d. pour un lot supérieur de 34 balles marqué Mt. Pleasant ; les belles laines Crossbrod fines attirent l'attention des acheteurs allemands et anglais.

On cote: laine en suint mérinos supérieur 11 1/2d. à 13d. (fr. 7 à 7.25), bonne à supérieure 10d. à 11 1/4d. (fr. 6.50 à 6.75), moyenne à bonne 9 à 10 (fr. 6 à 6.25), inférieure et belles pièces 7 1/2d. à 9d. (5.60 à 5.80), pièces ordinaire 5 à 7d. (fr.4.50 à 5), croisée supérieure fine 10 1/2d. à 11 1/2d. (fr. 5.50 à 5.75). fine, (n° 1 et 2) 8 1/2d. à 10d. (fr. 4.75 à 5). fine (lots dépareillés) 6 1/2d. à 8d. (fr. 4.50 à 4.75), commune (n° 3 4 etc.) 4 1/2 à 6d. (fr. 3.75 à 4). les cotations en francs s'entendent pour laine lavée à fond.

PEAUX de moutons : Le marché n'a pas été bien approvisionné durant les quatre dernières semaines et la demande continuant bonne, il y en est résulté une légère hausse. Nous cotons les peaux mérinos de 3s. à 7s. 6d. la pièce- les crossbreds 2 à 5s.; les peaux sèches valent de 5 1/2 à 7 1/4d. la livre, en magasin, suivant qualité.

Bulletin commercial d'Elbeuf
SORTIES
du 16 *au* 30 *novembre* 1883

DRAPERIES

1.851 balles ou caisses pesant 176.940 k.

ENTRÉES

344 balles ou caisses pesant 32.422 k.

Balance entre les entrées et les sorties. . . . . . 144.518 k.

CHARBONS

1.263 tonnes charbons anglais
59 » » français
50 » » belges
en tout 1.372 tonnes.

LAINES

1.362 balles pesant ensemble 274.002 k.

PARIS, 11 déc. — *Huile de colza* : courant 76 50 janvier 77 .., 4 premiers 77 75, 4 de mai.. ... — *Huile de lin* : courant 56 ... janvier 56 75, 4 premiers 57 75, 4 de mai .. ... — *Spiritueux* : courant 46 .., janvier 46 50, 4 premiers 48 .., 4 de mai 49 75 — *Sucres bruts* : 88 degrés diponibles 48 25 à 48 50. — *Sucres blancs, n° 3* : courant 55 60, janvier 56 10, 4 premiers 56 80, 4 de mars 57 20. — *Sucres raffinés* : 103 .. à 104 .. — *Farines 9 marques* : courant 51 6 , janvier 51 90, 4 premiers 55 40, 4 de mars 56 40. — *Marque Corbeil* : 59 .. — *Blés* : courant 25 30, janvier 25 50, 4 premiers 25 75, 4 de mars 26 25. — *Seigles* : courant 15 50, janvier 15 75. 4 premiers 16 50. 4 de mars 17 ...

LILLE, 11 déc. — Sucre indigène 88 degrés cour. 47 25. Id. numros 7 à 9 .. .. Id. en pains 6 kilog. numéro 1, 106 50 sucre numéro 3, ... Id. indigène numéro 3 .. .. 316 betteraves disponibles 43 75 Id courant .. ..Id. grains disponibles .. .. Id. fin 1re qual. dis pon. .. .. Id. fin 1re qual. courant .. .. Id. mélasse disponible ... Id. à livrer premier .. .. Id. 4 janvier .. .. Id. d'été .. Id. .. 4 derniers .. .. Id. prochain .. ..

Marché aux Huiles de Lille
Cours du 11 déc.

	Huiles l'hectolitre	Grains l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil.
Colza	.. ..	20 .. à 26 ..	17 50 à 18 50
— épuré p. q.	.. ..	.. ..	.. ..
Œillette b. goût	.. ..	28 .. 30 ..	.. ..
— rousse	.. ..	.. ..	.. ..
Caméline	.. ..	16 .. 17 ..	17 .. 18 ..
Chanvre	.. ..	15 .. 16 ..	15 .. 16 ..
Lin du pays	.. ..	20 .. 21 50	25 .. ..
Lin étranger	.. ..	20 .. 21 ..	21 .. 25 50

Cours précédents

Huile de colza	74 .. à .. ..
Huile épurée pour quinquet	80 .. ..
Lin du pays	57 .. ..
Lin étranger	52 50 ..
Caméline	.. ..
Chanvre	.. ..

LA VILLETTE, 10 décembre.— Bœufs amenés, 2,189 poids moyens 354, 1re qualité 1,80, 2e 1,53 prix extr 1,28 à 1,84. — Vaches, 1,104, p. 230, 1re qual. 1,74. 2e 1,48, 3e q. prix ext. 1,16 à 1,78 — Taureaux, 130 p. 380 1re qual. 1,58, 2e 1,46, 3e qual. prix ext. 1,18 à 1,62.— Veaux, ..821, p. 82, 1re qual.2,20, 2e 2,04, 3e 1,84, prix extr. 1,64 à 2,40. — Moutons, 20,967 p. 20, 1re qual. 2 06, 2e 1,88, 3e 1,74, prix ext. 1,54 à 2,10.— Porcs gras, 2,696 p. 86, 1re qual. 1,30, 2e 1,26, 3e 1,20 prix ext. 1,14 à 1,34.

COURTRAI, 10 déc. — Froment blanc l'hect 18 50 à 19 50, froment roux l'hect. 17 50 à 18 50, Seigle l'hect. 12 à 13 .., Avoine l'hect. 8 .. à .9 , Pommes de terre jaunes (100 kilog.) 5 .. à 6 50, Pommes de terre rouges 6 . 7 . Beurre par 1/2 kil. 1 54 à 1 72, œufs les 2 , 3 75 à 4 25. — HUILES, GRAINES ET TOURTEAUX : Huile de Colza, les 100 kilos 76 . à .. Huile de lin les 200 kilos 4 50 à .. Graine de Colza indigène et étrangère, les 100 kilos .. à .., graine de lin indigène, les 100 kilos à , Tourteaux de colza, les 100 kilos 21. . à .. ., Tourteaux de lin les 100 kilos 20 à 25 .

ORCHIES, 10 déc. — Blé blanc, 1re qual. 20 50 id., 2e qual. 19 .. id., 3e qual. 18 .., blé de semences .. .. .., blé roux 18 .. 18 25, seigle 12 50 12 50, Avoine 8 .. 8 50, fèves 13 17 . , Pois 13 25 .. .., Scourgeon .. .. .., Orge .. .. — GRAINES GRASSES : Colza .. .. .., graine de lin 19 50 21 . , Cameline 15 . 18 . Chènevis .. .. ..

ANVERS 11 décembre,—Tous les prix s'entendent en francs par 100 kilos. — Pétroles (cote officielle). — Disponibles 22 .. .. , Novembre .. .. .., Décembre 22 . .., janvier 22 .. .., 3 premiers .. .. .. — Sucre brut et entrepôt. 88 deg. n° 12/20 disp. 44 5[illegible] , id. decemb. 45 25 . — Lards salés secs [illegible] Longues bandes [illegible] . . . ... Courtes bandes [illegible] 98 . 9[illegible] .., Longues et courtes bandes réunies par moitié, livrables en novembre .. .. .. id. [illegible] 9[illegible] .. .. — Saindoux. Marque Wilcox, disp [illegible] .., novembre .. .. .., décembre 11 50 .. .. , 2 premiers 1 4 [illegible] .. .. — [illegible] : On a [illegible] s Haïti. [illegible]

VALEURS SE NEGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3 1/2	Amsterdam	20[illegible] à 20[illegible]	2[illegible] à [illegible] et 4 0/0
[illegible]	Allemagne	122 [illegible] à 122 [illegible]	[illegible] à 122 [illegible] et 4 0/0
[illegible]	Vienne	[illegible]	[illegible] et 4 0/0
[illegible]	Barcelone	[illegible] à 48 [illegible]	48 [illegible] à 45 [illegible] et 4 0/0
[illegible]	Madrid	[illegible]	[illegible] à 4[illegible] et 4 0/0
[illegible]	Lisbonne	[illegible] à 5[illegible]	[illegible] à 5[illegible] et 4 0/0
6 0/0	St Petersb.	2[illegible] à 2[illegible]	[illegible] à 212 1/2 et 4 0/0

VALEURS SE NEGOCIANT A VUE

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3 [illegible]	Londres	25 [illegible] à 25 [illegible]	25 [illegible] à 25 [illegible] 1/2
3 1/2	Belgique	[illegible] perte à 1/16 p.	[illegible] p. à 3/16 p.
[illegible]	Italie (div.)	1/8 perte à 3/8 pr.	[illegible] p. à [illegible]/16 p.
50/0	Italie (or)	[illegible] perte à 3/8 p.	[illegible] p. à 1/8 p.
3 0/0	Suisse	[illegible] perte à 1/16 p.	[illegible] p. à 1/16 p.

MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT

Or en barre	1 à [illegible]	Souverains	25 15
Argent en barre	à 1 5	Banknotes	25 [illegible]0
Quadruple espa.	80 [illegible]0	Aigles Etats Unis	25 9[illegible]
— colomb. et mex.	8[illegible] [illegible]5	Dollar	.. ..
Piastres Ferdin.	.. ..	Guill. 20 mark	24 7[illegible]
— mexicain.	[illegible] 50	Impériales russes	20 67

PROGRAMME DES THÉATRES

Mardi 11 décembre. — *La Mascotte*, opéra comique en 3 actes — *Les Jurons de Cadillac*, comédie en un acte.

HIPPODROME ROUBAISIEN. — Mardi 11 décembre, à 8 heures. — Pour les représentations de Mme Raphaëla Franchino, 1er sujet de l'Académie Nationale de musique de Paris du théâtre Italien — *Galathée*, opéra comique en 2 actes.— *La Leçon du Rossignol*, paroles et musique de Raphaëla Franchino, chantée par l'auteur qui s'accompagnera sur le piano. — *Les Noces de Jeannette*, opéra comique en un acte.

AVIS IMPORTANT

La **Lotion régénératrice du Dr Saïdi** n'est pas une teinture ; elle n'a pas d'action sur la couleur naturelle des cheveux. Son grand succès vient de ce qu'elle arrête immédiatement la chûte des cheveux enlève les pellicules, et les chevelures les plus maigres fait des chevelures abondantes et soyeuses. Le prix des flacons 3 fr. la met à la portée de tous. Dépôt à Roubaix, chez M. DEUX, médecin-pharmacien consultant. 2786—20519—7878

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des *Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes*, etc. — 1 fr. 50 la boîte.
Exiger le nom WLINSI.

L'EAU de LÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les *Crachements de Sang*, les *Hémorragies utérines et intestinales*, les *Pertes*, la *Dyssenterie*, etc.
Paris, 378, rue Saint-Honoré.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Le Vin réparateur Auguet

est le tonique le plus puissant pour guérir *anémie, chlorose, fièvres, migraines mauvaises digestions*. Il convient surtout aux personnes épuisées par les maladies le travail, les excès ; 4 fr. la bouteille. Lyon, ph. AUGUET. A Roubaix, ph. COUVREUR. 20487

Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX
Imprimerie : ALFRED REBOUX.